



Date de génération de ce justificatif : 28/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

KLO GROUPE – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 24 juillet 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

KLO GROUPE Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 188 rue Hent Meur, 29400 PLOUNEVENTER Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLOUNEVENTER du 10 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée – Dénomination : KLO GROUPE – Siège : 188 rue Hent Meur, 29400 PLOUNEVENTER – Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés – Capital : 1 000 euros – Objet : La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous les droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer ; La gestion d'un portefeuille de titres de participations ; Toutes prestations de services à caractère administratif, financier, commercial, technique ; L'animation et contrôle des sociétés filiales, et toutes prestations de services à caractère administratif, financier, commercial, ou technique, au profit des sociétés du groupe, dans le cadre de l'animation du groupe ; L'acquisition de tous immeubles, l'acquisition de tous terrains et l'édification de tous immeubles, la gestion et la mise en valeur desdits immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote Président : Monsieur Nicolas NOBÉ – demeurant 188 rue Hent Meur 29400 PLOUNEVENTER. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST. POUR AVIS Le Président

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)